

Lignes directrices

Adoptées lors de l'Assemblée des délégués du 11 octobre 2014, sous réserve de corrections rédactionnelles.

Sommaire

Sommaire

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Environnement, énergie, mobilité et aménagement du territoire | 2 |
| 1.1 | Énergie et climat | 2 |
| 1.2 | Sol, air, eau | 3 |
| 1.3 | Mobilité | 3 |
| 1.4 | Aménagement du territoire | 4 |
| 1.5 | Agriculture et sylviculture | 4 |
| 2 | Economie, Etat et finances | 4 |
| 2.1 | Economie de marché | 4 |
| 2.2 | Rôle de l'Etat | 4 |
| 2.3 | Politique financière | 5 |
| 2.4 | La place financière suisse | 5 |
| 3 | Société, formation et santé | 5 |
| 3.1 | Culture et sport | 5 |
| 3.2 | Système social | 5 |
| 3.3 | Modèles de vie et de famille | 6 |
| 3.4 | Formation et recherche | 6 |
| 3.5 | Santé | 6 |
| 3.6 | Politique en matière de drogue | 6 |
| 4 | Politique étrangère et migration | 7 |
| 4.1 | Politique étrangère | 7 |
| 4.2 | Europe | 7 |
| 4.3 | Migration et politique d'asile | 7 |
| 5 | Politique de sécurité | 7 |
| 5.1 | Sécurité intérieure | 7 |
| 5.2 | Armée | 8 |

Nous cultivons une approche globale de la politique pour gérer notre vie en société. Nous nous engageons en faveur d'un développement durable, en tenant compte tant des aspects sociaux qu'économiques et environnementaux. Une économie de marché qui mise sur l'innovation et la durabilité, une démocratie vivante, le respect de notre environnement ainsi qu'une société tolérante et solidaire en sont les fondements.

Un environnement préservé et des finances saines sont essentiels pour maintenir notre prospérité. Il nous incombe de préserver ces ressources pour les générations à venir avec une croissance durable. Pour que nos descendants puissent mener une existence épanouie, nous devons éviter de leur laisser des charges écologiques et financières insupportables. Pour cela, nous voulons recourir en premier lieu à des incitations et, uniquement si nécessaire, à des prescriptions ou des interdictions. Pour nous, la préservation de la biodiversité est un devoir moral et une nécessité économique.

Nous voulons vivre dans une société pluraliste qui met l'accent sur la liberté et les responsabilités individuelles. Cette liberté ne peut être restreinte que si elle menace la liberté ou l'intégrité d'un tiers. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer aux habitants un mode de vie. L'Etat doit garder une attitude neutre face à toutes les religions ou convictions, pour autant qu'elles soient compatibles avec notre ordre juridique. Assurer l'égalité entre femmes et hommes, quels que soient leurs modèles de famille et de vie, ainsi que l'égalité des chances, relève de l'évidence pour les Vert'libéraux. La discrimination et le racisme n'ont pas leur place dans notre société.

Nous soutenons fermement le modèle suisse de démocratie directe et l'Etat fédéral, car il tient compte de notre diversité culturelle et linguistique. Les droits fondamentaux et le droit international doivent être respectés. Notre politique vert'libérale se veut réfléchie et raisonnable. Nous valorisons ainsi les solutions pragmatiques au-delà du clivage gauche-droite. Pour atteindre nos objectifs politiques, nous misons sur un rapport à autrui empreint de respect mutuel. Nous menons notre activité politique pour toutes et tous sans poursuivre d'intérêts particuliers. Nous voulons participer activement à la construction de l'avenir. Nous sommes persuadés que le bien-être, le progrès, un environnement préservé et un Etat libéral peuvent être conciliés.

1 Environnement, énergie, mobilité et aménagement du territoire

1.1 Énergie et climat

Notre consommation d'énergie actuelle n'est pas durable. Nous consommons plus d'énergie que nous en produisons à l'aide d'énergies renouvelables. L'énergie non utilisée étant la plus respectueuse de l'environnement, la première des priorités consiste pour nous à rechercher l'efficacité énergétique et à minimiser notre consommation d'énergie. Nous soutenons dès lors la mise en place rapide de normes technologiques et d'équipements adéquats et appelons à redoubler d'efforts dans le domaine de la rénovation des bâtiments.

Notre société restera toujours dépendante de la ressource clé qu'est l'énergie. Pour protéger le climat et l'environnement, nous devons cependant changer notre mode d'approvisionnement en énergie. Il faut abandonner les technologies à fortes émissions de CO₂ ainsi que l'énergie nucléaire, aux conséquences financières et technologiques trop risquées, et privilégier les énergies renouvelables. En passant aux énergies renouvelables, nous réduisons non seulement la pollution mais aussi la dépendance aux importations de pétrole, gaz et uranium en provenance de régions politiquement instables où les violations des droits de l'homme sont fréquentes.

Le réchauffement climatique est lourd de conséquences pour l'homme, l'économie et l'environnement. Il exacerbe les conflits régionaux et mondiaux. Il est donc nécessaire de renforcer les efforts pour réduire rapidement et de manière conséquente l'influence négative exercée par l'homme sur le climat, en particulier par les émissions de gaz à effet de serre. Il conviendra en outre de prendre les mesures appropriées pour s'adapter au réchauffement climatique à l'échelle mondiale, régionale et locale. Les ressources naturelles doivent être utilisées de manière plus efficace, leur consommation réduite et la production de déchets évitée. Cela implique de connaître les véritables coûts et d'obtenir une transparence sur le cycle de vie des produits, les ressources naturelles et les énergies.

Nous soutenons la transition énergétique et œuvrons activement pour sa mise en œuvre. Des incitations financières par le biais de taxes, de systèmes de bonus/malus et une adaptation du système fiscal favorisent un approvisionnement énergétique écologique, économique et sûr. La transparence des coûts ainsi qu'une réforme fiscale écologique sont primordiales à nos yeux. Une telle réforme doit remplacer les impôts existants par une taxe sur l'énergie ou, de façon plus générale, par une taxe sur les ressources, intégrant le principe du pollueur-payeur sans alourdir la charge fiscale. Les investissements dans les énergies renouvelables (solaire, hydroélectrique, éolien, géothermie et biomasse) gagneraient ainsi en attractivité.

Aujourd'hui, l'énergie nucléaire en particulier fait l'objet de subventions cachées. L'élimination des déchets radioactifs est une question toujours sans réponse. En cas d'accident, l'assurance ne couvrirait pas – et de loin – les frais occasionnés ; les réserves financières sont insuffisantes pour payer le démantèlement des centrales nucléaires après leur fermeture. Notre approvisionnement énergétique proviendra progressivement uniquement de sources renouvelables grâce à une efficacité énergétique accrue et à une concentration sur les énergies vertes. Construire de nouvelles centrales nucléaires s'avérera dès lors inutile. Après plus de 40 ans d'exploitation des centrales nucléaires, aucune solution n'a été trouvée pour les déchets hautement radioactifs. Jusqu'à aujourd'hui, un stockage à long terme du combustible n'est pas possible sans risque résiduel pour l'homme et l'environnement. Nous sommes techniquement encore loin de pouvoir réaliser un procédé de transmutation écologiquement et économiquement durable, ce qui permettrait de rendre ces déchets nettement moins dangereux. Dès que le parlement aura défini clairement la date de sortie du nucléaire et que la quantité de déchets hautement radioactifs sera connue avec précision, les producteurs seront tenus de trouver (si possible en Suisse) la meilleure solution pour les déchets hautement radioactifs – et ce à leurs propres frais.

1.2 Sol, air, eau

Pour préserver notre santé et notre qualité de vie, nous devons disposer de sols, d'air et d'eau de bonne qualité. Cela nécessite une gestion durable de nos ressources naturelles, en recyclant les matières premières autant que possible. Un écosystème diversifié est une condition essentielle pour préserver la pureté de l'air et de l'eau, la fertilité des sols et la pollinisation des plantes cultivées et sauvages. Trop de nutriments et polluants sont relâchés dans la nature suite à un épandage excessif d'engrais et de produits phytosanitaires ou à une contamination due à des produits de consommation courante. Cela met en danger les sols, les eaux, les habitats naturels, les écosystèmes et, en fin de compte, notre santé. Nous voulons par conséquent réduire la pression exercée sur les écosystèmes par des incitations d'économie de marché. Une taxe incitative doit grever toutes les activités émettant du CO₂, y compris les carburants. Les valeurs limites pour les substances polluantes tout comme les directives légales pour la protection des eaux doivent être strictement respectées. Nous nous engageons en faveur d'une gestion écologiquement responsable des eaux et d'une renaturation et revitalisation des cours d'eaux.

1.3 Mobilité

La mobilité est un élément structurant de notre société et de la vie économique. Cependant, les coûts engendrés par la mobilité ne sont pas suffisamment supportés par les usagers. La mobilité est donc aujourd'hui disponible à un prix beaucoup trop bas et par conséquent la demande est excessive et ne cesse de croître à un rythme effréné en Suisse.

Le transport individuel motorisé compte parmi les plus gros consommateurs d'énergies fossiles et est l'un des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre, de substances nocives et de bruit. Il devrait être utilisé de façon mesurée et responsable et être financé selon le principe du pollueur-payeur. En conséquence, nous nous positionnons clairement en faveur d'un réaménagement du système de transports suisse vers plus de durabilité. Il s'agit en premier lieu d'éviter des transports inutiles et en second lieu de promouvoir la transition vers des moyens de déplacement plus efficaces, tels que la marche à pied, le vélo et les transports publics.

Il faut rapprocher les lieux de travail, de loisirs, de commerce et d'habitat, afin de réduire à terme les besoins de mobilité. Les coûts de la mobilité doivent être supportés par ceux qui les occasionnent. Il faut favoriser une utilisation parcimonieuse et responsable des moyens de transport. Un mobility pricing (tarification de la mobilité) exhaustif constitue donc l'élément central d'une politique des transports vert/libérale. Ces mesures doivent être « fiscalement neutres » et ainsi globalement ne pas alourdir la charge fiscale de la population ou augmenter la quote-part de l'Etat. Outre les transports en commun, de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement, comme par exemple la mobilité à base d'énergie électrique renouvelable, sont appelées à jouer un rôle important pour réduire les émissions polluantes et le bruit. Les solutions de travail à domicile et l'utilisation accrue des moyens de communication modernes peuvent apporter une contribution importante à la réduction des déplacements des pendulaires. Des mesures coordonnées au niveau international sont indispensables pour que le trafic aérien supporte la totalité des coûts qu'il occasionne. La Suisse devrait s'engager pour un traitement équitable des divers modes de transport, en particulier par rapport à l'imposition fiscale. Nous nous montrons critiques face à une extension des capacités des aéroports suisses.

Nous soutenons avec vigueur l'article constitutionnel qui protège les Alpes et exigeons une mise en œuvre effective et rapide du transfert modal du trafic de marchandises de la route au rail à travers les Alpes.

1.4 Aménagement du territoire

Nous voulons préserver la diversité des paysages et de l'habitat en Suisse. Cela requiert une séparation claire entre les zones à construire et les zones non constructibles ainsi qu'un développement territorial approprié. Dans les villes, une densification des surfaces déjà construites est nécessaire afin de conserver et de créer, même dans les zones d'habitat, des espaces de détente et de verdure. Les agglomérations doivent demeurer des régions attrayantes avec un paysage préservé. La densification ne doit donc pas dépasser certaines limites. Dans les régions périphériques, l'aménagement du territoire a pour but de protéger les paysages comme zones de détente tout en tenant compte des attentes économiques et sociales des régions de montagne et périphériques. Le tourisme écologiquement responsable doit y trouver sa place.

Le droit de recours des associations est un moyen essentiel pour assurer l'application du droit de l'environnement. Il permet de rendre les autorités attentives à certaines omissions et de renforcer ainsi le respect de la législation.

1.5 Agriculture et sylviculture

L'agriculture a un rôle essentiel à jouer pour une production alimentaire durable ainsi que pour le maintien de la qualité des sols, de l'environnement, de la biodiversité et des paysages. Nous nous engageons en faveur d'une agriculture durable et multifonctionnelle, reposant sur l'esprit d'entreprise et respectant de manière exemplaire les droits des animaux et leur détention conformément aux besoins de l'espèce. Cela nécessite de repenser la politique agricole. Pour atteindre les objectifs écologiques et renforcer l'esprit d'entreprise, nous proposons de réduire les contributions de l'Etat et de supprimer les mesures incitatives ayant un impact négatif sur l'environnement. Au lieu d'accorder un soutien forfaitaire au revenu, il faudrait plutôt indemniser davantage les modes durables de production alimentaire ainsi que les prestations écologiques d'intérêt général, telles que l'entretien des paysages cultivés ou la préservation de la biodiversité. Nous avons une attitude critique face à une agriculture recourant à des organismes génétiquement modifiés (OGM). En l'absence de bases scientifiques solides, nous rejetons une agriculture utilisant des OGM.

La forêt doit être protégée, car elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales, offre une protection contre les dangers naturels et constitue un espace de détente pour les humains. Nos forêts sont une source précieuse de matières premières qui doit être gérée de manière durable. L'utilisation et la transformation du bois indigène contribuent à réduire la consommation d'énergies non renouvelables et ainsi à préserver l'environnement et la nature.

2 Economie, Etat et finances

2.1 Economie de marché

Nous estimons qu'une économie libérale et un marché du travail flexible offrent des avantages concurrentiels de taille à la Suisse. L'Etat ne devrait imposer qu'un minimum de limites à l'économie et faire jouer la concurrence sur des marchés qui fonctionnent bien. Les milliers de PME établies en Suisse représentent la pierre angulaire de notre économie. L'esprit d'entreprise doit être encouragé activement par de bonnes conditions cadres et ne pas être inutilement bridé par trop de bureaucratie. L'Etat ne doit intervenir que dans les cas précis d'un dysfonctionnement du marché, par exemple si les responsables d'émissions nocives pour l'environnement n'en assument pas les conséquences. En général, l'Etat doit recourir à des mesures incitatives conformes à l'économie de marché, telles qu'une taxe d'incitation. L'Etat ne devrait qu'exceptionnellement agir par le biais de prescriptions ou d'interdictions. Nous attendons des entreprises et des décideurs économiques qu'ils assument leurs responsabilités face à la société, aux êtres humains et à l'environnement tant en Suisse qu'à l'étranger. L'innovation est un facteur décisif pour le succès économique de la Suisse ; elle doit être soutenue de façon active par des incitations et la création de parcs d'innovation.

2.2 Rôle de l'Etat

Nous nous engageons en faveur d'un Etat de droit fort mais économe qui se concentre sur ses tâches essentielles, en se fondant sur la responsabilité de l'individu et en organisant ses services comme une entreprise moderne. Les tâches essentielles de l'Etat sont la fixation des conditions cadres pour une concurrence loyale et libre, l'apport de corrections nécessaires en cas de dysfonctionnement du marché, la protection de la liberté et de la sécurité individuelle, l'accès à la formation et aux services de santé ainsi que la garantie d'un minimum vital pour tous les citoyennes et citoyens de notre pays se trouvant dans une situation de détresse. Il faut régulièrement examiner avec diligence si l'Etat remplit ses tâches efficacement ou si des privés sont à même de mieux accomplir ces dernières.

2.3 Politique financière

Les dépenses de l'Etat ne doivent pas dépasser les recettes, afin que les générations futures ne soient pas pénalisées par une montagne de dettes. Pour maintenir la quote-part de l'Etat en Suisse à son niveau actuel relativement bas, il faut fixer des priorités claires quant aux dépenses. Si un assainissement des finances publiques s'impose, cela impliquera de renoncer de manière ciblée à certaines prestations et ainsi remédier durablement aux problèmes structurels. Nous saluons une politique financière anticyclique, par exemple par le moyen d'un frein à l'endettement tel qu'il est pratiqué au niveau fédéral depuis plusieurs années. Les dépenses ne doivent pas croître davantage que le produit intérieur brut au cours d'un cycle économique. L'Etat pourra ainsi créer des réserves durant les périodes fastes et exercer un effet stabilisateur sur l'économie nationale lors d'une récession. Nous sommes en revanche très critiques à l'égard des programmes de relance conjoncturelle. Nous voulons simplifier considérablement le système fiscal et le rendre compatible avec nos objectifs de durabilité grâce à une réforme fiscale écologique. Nous soutenons à la fois la concurrence fiscale entre les cantons et les communes et la péréquation financière. La concurrence fiscale encourage l'utilisation efficace des ressources limitées de l'Etat et conduit à une offre de services publics conforme aux besoins. La péréquation des ressources et des charges est garante de la nécessaire solidarité entre les cantons et régions. Nous soutenons une lutte efficace contre l'évasion et la fraude fiscale.

2.4 La place financière suisse

Nous nous engageons pour que la Suisse conserve une place financière concurrentielle au niveau international. Les atouts traditionnels de la Suisse que sont sa stabilité politique, une bonne infrastructure et un personnel hautement qualifié doivent être préservés. La place financière ne devrait opérer qu'avec des avoirs dûment imposés. La politique des marchés financiers doit poursuivre l'objectif d'assurer à notre pays un accès aux autres marchés d'importance dans le monde entier. Nous nous engageons en faveur de normes de régulation efficaces au niveau international, afin que la Suisse ne subisse pas de préjudice concurrentiel. La place financière suisse doit continuer à fournir des services de pointe en comparaison internationale. L'Etat doit être impliqué aussi peu que possible dans les risques de la place financière. Il appartient à la place financière d'assumer les éventuels risques subsistant pour l'Etat.

3 Société, formation et santé

3.1 Culture et sport

La culture n'inclut pas seulement l'art et la littérature, mais aussi les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances. La culture reflète l'état de la société, elle promeut le développement et la transmission des traditions tout en inspirant également l'innovation. Nous reconnaissons le rôle important de la culture pour la constitution de l'identité et la médiation entre les diverses générations, modes de vie, langues et régions. Spécialement à une époque de mondialisation et de transformation, la culture nous offre des repères et nous apprend en outre à percevoir le monde d'une façon différenciée.

Le sport réunit les peuples au-delà des frontières politiques et crée un lien entre tous les groupes de population. Il remplit une fonction importante, non seulement dans le domaine de la santé, mais aussi dans l'intégration et la cohésion sociale. Nous soutenons non seulement une promotion ciblée du sport populaire et du sport des jeunes mais aussi de bonnes conditions-cadre pour le sport d'élite.

3.2 Système social

L'Etat doit promouvoir tant la solidarité que la responsabilité propre de l'individu. L'Etat ne doit en aucun cas pousser les personnes capables de discernement à la déresponsabilisation. Toute personne se retrouvant dans une situation de précarité doit pouvoir obtenir un soutien lui permettant de mener une vie digne. Le soutien de l'Etat doit cependant être accordé avec modération, adapté au cas par cas et aménagé de sorte à largement inciter ses bénéficiaires à améliorer leur revenu ou à réintégrer le marché de l'emploi. Nous saluons des mesures incitant les employeurs à engager davantage d'employés qui n'offrent pas une pleine capacité de rendement.

Nous soutenons le principe éprouvé des trois piliers de la prévoyance vieillesse suisse. Cependant, nous sommes d'avis que le moment du départ à la retraite doit être flexibilisé, indépendamment du sexe, et que les charges doivent être réparties de façon équitable entre les générations. L'AVS avec son régime solidaire de répartition des dépenses poursuit l'objectif d'une redistribution, alors que la caisse de pension doit garder son rôle de prévoyance personnelle. Le montant de la pension doit

être fonction des contributions versées. Pour maintenir l'équilibre des systèmes d'assurances sociales étatiques, il faut un frein à l'endettement et ne distribuer que des rentes financièrement supportables sur le long terme.

3.3 Modèles de vie et de famille

L'égalité entre femmes et hommes et tous les modèles de vie et de famille sont pour nous une évidence qu'il faut garantir. Cela nécessite, par exemple, de garantir un salaire égal à travail égal, d'offrir une égalité de traitement en droit fiscal et au niveau des assurances entre les couples mariés, les partenariats enregistrés et les concubins, et de permettre le mariage aux couples de même sexe ainsi que l'autorisation d'adopter. Elever des enfants doit être compatible avec une activité professionnelle tant pour les hommes que pour les femmes. Il est donc essentiel d'offrir suffisamment de structures d'accueil de jour et d'emplois à temps partiel à tous les échelons hiérarchiques et aux deux sexes. L'Etat ne doit pas se substituer à l'autorité éducative des parents, mais soutenir ces derniers si nécessaire.

3.4 Formation et recherche

L'éducation et la formation revêtent un rôle crucial dans une société libérale. Une bonne éducation permet aux individus de participer de manière autonome à l'économie et à la société, d'assumer leurs responsabilités avec discernement. La recherche est un élément moteur du progrès et un facteur indispensable pour faire face aux défis que nous réserve l'avenir.

Une école primaire de qualité, un système de formation dual, d'excellentes hautes écoles et la reconnaissance internationale des diplômes jouent un rôle essentiel pour l'économie et la recherche suisses. C'est pourquoi nous nous investissons en faveur d'une place de recherche universitaire et professionnelle compétitive au niveau international. Nous soutenons en outre une formation harmonisée et coordonnée entre les cantons et nous nous engageons pour que les jeunes puissent suivre une formation correspondant à leurs capacités. Afin de pallier le manque de plus en plus aigu de main d'œuvre qualifiée, il faut rendre les formations initiales et continues plus attrayantes pour les deux sexes dans les domaines concernés. Malgré l'importance que nous accordons à la formation, les dépenses engagées dans ce domaine doivent faire l'objet d'un contrôle régulier et critique. Des mécanismes de contrôle pour assurer la qualité et le meilleur rapport coûts/bénéfices doivent être mis en place. Nous sommes critiques face à la tendance à imposer des critères toujours plus stricts et à rendre impératifs les diplômes tertiaires dans certaines professions. L'apprentissage d'une deuxième langue nationale comme première langue étrangère à l'école primaire revêt une importance capitale pour permettre un échange linguistique et culturel entre les régions dans un pays plurilingue comme la Suisse.

3.5 Santé

Notre système de santé doit prendre en charge toute la population, tout en promouvant la responsabilité individuelle et la prévention. Nous soutenons le principe d'un système de caisses maladie basé sur la liberté de choix et la concurrence. Il faut éliminer les incitations biaisées du système actuel. Une compensation efficace des risques entre les assureurs ainsi qu'une remise en cause de l'obligation de contracter entre les assureurs et les fournisseurs de prestations s'imposent. Nous observons avec inquiétude l'augmentation constante des coûts de la santé. Les raisons principales en sont le vieillissement démographique, la multiplication des méthodes de traitement, la concentration des médecins en ville, une planification hospitalière parfois inefficace ainsi que les prix des médicaments. Une centralisation de certaines prestations de la médecine de pointe permettrait de mieux maîtriser les dépenses de santé. Nous soutenons donc un système de santé intercantonal coordonné.

Les droits des patients doivent être renforcés et les patients mieux informés de leurs droits. La confrontation avec la maladie et la mort doit être abordée sans tabou. Les directives anticipées devraient permettre de réduire les mesures discutables et coûteuses de prolongement de la vie. La médecine conventionnelle et les médecines complémentaires sont à traiter sur pied d'égalité. Le transfert des données médicales nécessaires dans l'intérêt des patients doit respecter à tout moment le principe de la protection des données.

3.6 Politique en matière de drogue

En matière de politique à l'égard des drogues, nous soutenons la politique éprouvée des quatre piliers, laquelle repose sur la prévention, le traitement, la réduction des risques et la répression. L'objectif premier est de dissuader les individus de tomber dans la dépendance. Des soins de qualité et des journées bien réglées devraient inciter, si possible, les toxicomanes à sortir de la dépendance. Nous voulons combattre rigoureusement le trafic des drogues illégales. En revanche, la répression ne s'avérant pas efficace face aux toxicomanes, il vaudrait mieux légaliser les drogues douces comme le

cannabis, et les imposer fiscalement, comme le sont aujourd'hui le tabac et l'alcool, sans négliger la protection des mineurs.

4 Politique étrangère et migration

4.1 Politique étrangère

La Suisse entretient un des meilleurs réseaux de relations au niveau international, tant du point de vue économique que social ou politique. Nous y voyons une opportunité et nous nous engageons en faveur d'une politique active de promotion de la paix, de la démocratie, de l'Etat de droit, de la protection de l'environnement et des droits de l'homme. La Suisse, en tant que pays riche et bénéficiant de la mondialisation, doit contribuer à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux. Pour atteindre cet objectif, la Suisse doit collaborer activement au sein des organisations internationales et conclure des partenariats adéquats, tout en préservant sa neutralité.

Le libre-échange et les partenariats économiques assurent notre prospérité. Grâce à des conditions cadres sociales et écologiques adéquates, ces partenariats permettent un développement économique optimal pour tous les pays. Le libre-échange crée de la stabilité, favorise la paix et soulage la pauvreté dans le monde.

Nous voulons faire face à nos responsabilités en soutenant une coopération au développement, qui soit durable, bilatérale et multilatérale, et qui repose aussi sur le respect de l'environnement. Dans ce domaine, une utilisation ciblée, efficace et transparente des ressources est indispensable. La renonciation aux subventions à l'exportation et l'accès au marché suisse pour les pays en développement font également partie d'une politique de développement cohérente.

4.2 Europe

La Suisse fait partie, géographiquement et culturellement, de l'Europe. Elle cultive des liens économiques et politiques étroits avec l'Union Européenne. Nous avons dès lors tout intérêt à une bonne collaboration avec cette dernière et c'est pourquoi nous soutenons la voie bilatérale et le développement futur de cette dernière. Nous reconnaissons les résultats en matière de paix et de prospérité obtenus par l'UE sur le continent européen. Nous entendons continuer à développer la voie des bilatérales avec l'UE et à l'étendre à de nouveaux Etats, mais nous sommes également ouverts à d'autres options au cas où cette voie ne serait plus possible.

4.3 Migration et politique d'asile

Nous sommes convaincus que notre économie et notre société ont bénéficié de la migration durant ces dernières décennies et continueront à le faire. De même, l'accès aux marchés de l'emploi à l'étranger s'avère être un enrichissement pour les Suissesses et Suisses. Si des personnes désirent s'établir en Suisse, elles doivent affirmer leur volonté de s'intégrer. Dans ce domaine aussi, le principe de la responsabilité individuelle s'applique. Cependant, l'Etat doit soutenir l'intégration, par exemple par le biais de cours de langue.

Après s'être intégrés avec succès dans notre société, les migrants doivent pouvoir acquérir la nationalité suisse. L'octroi de la citoyenneté doit reposer sur des critères clairs démontrant l'intégration, en particulier les connaissances linguistiques, et non sur la simple durée de séjour en Suisse. L'octroi de la nationalité suisse ne doit pas échouer en raison d'exigences administratives trop élevées.

Nous voulons préserver la tradition humanitaire de la Suisse. Notre pays doit continuer à offrir un refuge sûr pour les personnes persécutées. Afin d'assurer ce droit, les procédures d'asile doivent être rapides et les abus combattus énergiquement.

5 Politique de sécurité

5.1 Sécurité intérieure

Les droits fondamentaux tels que la liberté individuelle, l'intégrité physique et la propriété sont des valeurs à protéger. Dans les cas où la responsabilité individuelle et l'honnêteté sont mises en échec, il appartient à l'Etat de défendre les droits fondamentaux et de s'employer activement à punir les délits. Nous devons cependant être conscients que la sécurité absolue est

impossible à assurer dans une société libre. Les mesures de protection mises en place par l'Etat nécessitent une légitimation par des bases légales et un contrôle politique efficace. Les personnes qui respectent nos lois méritent notre confiance et leur sphère privée doit être garantie.

5.2 Armée

Nous reconnaissons la nécessité d'avoir une armée de milice organisée de façon optimale et efficace quant aux coûts. La mission et la conception de l'armée doivent s'adapter aux dangers et menaces actuels et futurs ; citons pour exemple les cyberattaques et le terrorisme, la protection d'infrastructures essentielles ou des interventions subsidiaires telles que l'aide aux cantons en cas de catastrophes naturelles. Les opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU dans les conflits à l'étranger font également partie des tâches de l'armée suisse. En ce qui concerne les forces aériennes, le service de police aérienne devrait primer sur toutes les autres tâches. En outre, nous préconisons une obligation de servir généralisée au lieu du service militaire d'aujourd'hui. Les femmes et les hommes doivent pouvoir choisir, en temps de paix, le domaine où ils désirent accomplir leur service (protection civile, service civil ou service militaire). Ce service obligatoire doit être aménagé de sorte à assurer une compatibilité optimale avec la formation, le travail et la famille.